

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 Mars 2023

Délibération n°FL-16/03/23-5

Objet : Demande de subvention sur l'enveloppe au titre de l'appel à projets « Fonds Vert » pour des travaux de modernisation des installations d'éclairage public

Nombre de membres :

En exercice : 19Présents : 16Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois, le seize Mars, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Aubry du Hainaut, légalement convoqué par le Maire le 07 Mars 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Mariages;

Sous la présidence de : Raymond ZINGRAFF, Maire

<u>Etaient présents</u>: Raymond ZINGRAFF, Christophe LECOSSIER (arrivée à 18h52), Jean-Marc GOSSELIN, Jérôme DENYS, Colette DESZCZ, Thierry COCHON, Régis GOFFART, Maria PACE, Françoise BONNÉ, Alina GATIER, Thomas GOBLET, Alexandre LECAT, Monika MAYEUX, Jean-Pierre LAUDE, Yves MAILLARD, Jean-Pierre DAMIENS

<u>Etaient représentés</u>: Elisabeth DUBOIS donne procuration à Raymond ZINGRAFF, Julie LAI donne procuration à Christophe LECOSSIER, Adeline COCHETEUX donne procuration à Colette DESZCZ

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Colette DESZCZ est nommée secrétaire de séance.

Nombre de votants :

Pour: 19Contre: 0Abstention: 0

EXPOSÉ:

Le gouvernement a mis en place une enveloppe de deux milliards d'euros depuis le début de l'année 2023 pour les collectivités qui s'engagent dans des travaux de transition écologique.

Dans cet appel à projets, il est possible de demander une subvention au titre du Fonds vert pour les travaux de modernisation de l'éclairage public en vue d'une réduction forte du niveau de consommation énergétique.

Il s'agit de procéder à des travaux de rénovation de l'éclairage public qui consistent en un remplacement des luminaires actuels par des luminaires LED.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 341 850.00€ HT. Le coût de l'AMO est de 15 550.00€ HT.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Travaux	341 850.00 €	ADVB (40%)	128 740,00 €
AMO	15 550.00€	DETR ou Fonds vert	91 920.00€
		Assiette FSIC	136 740.00€
		CAVM FSIC	65 260.00€
		Charge communale	71 480.00€
TOTAL HT	357 400.00€	TOTAL HT	357 400.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'arrêter le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- D'inscrire les dépenses au budget communal;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre de l'appel à projets Fonds Vert et de signer tous les documents nécessaires.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.

Signatures:

Le Maire, La secrétaire de séance,



Signée le 17 mars 2023 Transmis en préfecture le 17 mars 2023 Publié sur le site le 17 mars 2023